



FEDERATION DE
L'EDUCATION, DE
LA RECHERCHE
ET DE LA CULTURE

SNR – CGT
Educ'Action

263 rue de Paris
case 549 – 93515
Montreuil - CEDEX
01 48 18 32 83

unsen.retraites@
ferc.cgt.fr

Compte rendu CONFERENCE NATIONALE DES RETRAITES

DE LA CGT EDUC'ACTION
Dijon, les 9,10 & 11 octobre 2012

Première séance - Mardi 9 octobre après midi

Présidence:

Émile RECHE (MONTPELLIER) – Anne Marie MARTIN-CARMAGNAC (VERSAILLES)

Secrétariat:

Dominique CIUTAD (BORDEAUX) – Daniel FONTAINE (LILLE)

14 h 30 : ouverture de la séance par Émile qui propose le bureau de la conférence, les commissions, les présidences de séances et le déroulement des votes = tous les délégués, de droit ou élu(e)s participent. Aucune opposition ne s'étant manifestée, l'organisation de la conférence est adoptée.

Émile donne la parole à Daniel FONTAINE pour l'hommage aux disparus - **annexe 1**

Rapport introductif (Gérard CORNELOUP) - Annexe 2

Suivi du débat général qui suscitera plus de 40 interventions (dont 36 avec résumé écrit).

I – 1 Situation politique

Le changement politique intervenu en mai dernier est enregistré avec une certaine satisfaction. Des restrictions se manifestent cependant sur les problèmes de société (roms, sans papiers etc...), l'attitude du gouvernement trop complaisante envers le patronat, la politique de Hollande qui se rapproche de celle de Sarkozy (constatée... même par les médias et... la droite). Il faut donc rester vigilant et ne pas rééditer l'erreur de 81-82 : « laisser du temps au nouveau gouvernement pour agir ».

I – 1 – 1 Politisation de nos arguments :

Elle est nécessaire pour que nos revendications soient crédibles et que le fatalisme puisse être combattu. Ex : démonter l'argumentaire patronal sur le coût du travail, la dette, etc...

I – 1 – 2 Effet du « changement » à l'Education Nationale :

Des annonces ou effets d'annonces, soulignés par Jérôme SINOT, Secrétaire Général de l'URSEN CGT DIJON. Marquer les esprits par le nombre de postes créés : 40 000 mais les 2/3 sont des compensations de départs en retraite. D'autre part, ce nombre s'étale jusqu'en 2014. La réalité du manque criant de personnels dans les établissements est différente des déclarations « officielles » et plusieurs camarades donnent des exemples.

I – 2 Le syndicalisme

I – 2 – 1 Les actions :

Il faut non seulement participer mais également s'impliquer au maximum (SDEN, URSEN, UD, UL, US,...) pour la réussite des actions. Ne pas être timide, se souvenir qu'en 1936, les avancées sociales ont été obtenues suite aux grèves alors que nous avions un gouvernement de front populaire, lequel n'avait pas inscrit ces avancées sociales dans son programme.

I – 2 – 2 Les difficultés :

Elles sont de plusieurs ordres : organisation des réunions, mobilisation, dispersion des syndiqués, manque de motivation de personnes qui ne se sentent pas concernées par les revendications que nous affichons (non prise en compte de leurs problèmes).

I – 2 – 3 La solidarité :

Elle doit s'exprimer par une implication dans l'interpro actifs et retraités. Des élections professionnelles vont avoir lieu, qui concernent les personnels des TPE (Très Petites Entreprises). C'est le moment d'aider à convaincre ces salarié(e)s qu'ils doivent voter.

I – 2 – 4 La répression :

Elle s'exerce particulièrement sur les militants de la CGT même lorsque les plaintes ont été retirées comme par exemple en région lyonnaise. C'est une atteinte aux libertés démocratiques, une criminalisation des syndicalistes (amendes importantes, inscription au casier judiciaire).

I – 2 – 5 Syndicalisme et retraités

De 5 millions de retraités, en 1960, nous sommes passés à 15 millions aujourd'hui. L'organisation n'est plus adaptée, il faut construire un outil qui allie le revendicatif à l'associatif. Être retraité, ce n'est pas être en retrait de la vie sociale.

L'organisation des sections de retraités doit conserver un certain degré de liberté tant du point de vue de la gestion que du point de vue de l'organisation de l'action et du « recrutement ».

I – 3 La santé :

Un effort important est à faire tant pour le remboursement des soins que pour la formation des personnels qui s'occupent des personnes en état de perte d'autonomie, des aides à domicile, etc... Effort à faire également en direction des handicapés, des personnes en situation de solitude, de grand dénuement, de survie. Attention à la publicité des banques qui proposent des assurances pour aider à assumer la perte d'autonomie, entre autres.

I – 4 La justice sociale :

Il y a une attente de justice sociale de la part des retraités, des précaires, des « petits budgets » ; il est regrettable que des municipalités de gauche pratiquent avec zèle une politique de rigueur budgétaire qui nuit à la qualité des services, à l'emploi. Le retour aux nationalisations ne doit pas être tabou. La Cour des Comptes pointe du doigt les retraités comme vecteurs de coût supplémentaire pour la sécu, pour la nation et une large publicité est faite à ces déclarations. Elle parle dépenses mais jamais de recettes. Quand elle parle des niches fiscales improductives pour l'économie (ex : investissements outre-mer) mais très intéressantes pour les « contribuables investisseurs » et qu'elle demande leur suppression (février 2012), elle n'est pas suivie et l'information est passée sous silence. On parle peu des cadeaux faits aux patrons qui obtiennent satisfaction avec un simple éternuement sur la « toile », des dividendes pharamineux versés aux actionnaires.

On parle de la dette mais pas des 50 sociétés dont 27 françaises qui détiennent cette dette pour en tirer profit tout en faisant courir un risque à leurs clients. La justice sociale, est-ce faire payer aux moins riches pour favoriser les financiers? est-ce la possibilité pour les milliardaires de ne pas payer d'impôts grâce aux jeux d'écritures et aux paradis fiscaux («supprimés, soi-disant, par Sarko»).

Nos gouvernants ont-ils réellement l'intention et la volonté de ne plus se laisser diriger par la "finance"?

La ratification de la «règle d'or» va-t-elle en direction de la justice sociale, non seulement en France mais aussi en Europe ?

16 h 30 Pause

17 h reprise des travaux: Jérôme SINOT répond aux interrogations de camarades sur les moyens accordés à l'Education Nationale. Il y a ceux qui seraient souhaitables et ceux attribués: un saupoudrage...

Vote du rapport d'activité (supplément spécial du PEF - Conférence national):

Il ne suscite pas de remarque particulière et il est **voté à l'unanimité**.

Intervention de Dominique GALLET, secrétaire du Comité Régional CGT Bourgogne

Elle nous présente la Bourgogne sous ses différents aspects: géographique, historique, touristique, syndical,

18 h 30: fin des travaux

20 h 30: débat sur la mutualité:

Introduit par Roland PACOUTET, avec la présence de deux représentants de la Mutualité Française (Henri MAZUE et Bruno FOREST). De multiples questions ont été posées sur la nature des prestations offertes, les cotisations parfois très importantes dans certaines mutuelles, les remboursements jugés parfois insuffisants. Aucune question n'est restée sans réponse ; les explications furent claires et nettes. Le faible remboursement de la sécu a été souligné, surtout dans certains domaines (lunettes, soins dentaires). Le manque de ressources: cotisations insuffisantes en raison, entre autres, du chômage, en sont la cause.

23 h 15 : fin du débat

Deuxième séance - Mercredi 10 octobre matin

Présidence:

Denise WEINGAERTNER (NANCY) – Jean Claude THEVENON (LYON)

Nous avons la participation, pour ce mercredi, de Patrick DESIRE (Secrétaire général de la CGT Educ'Action) et de Jean Yves JOLLY, notre administrateur.

Situation de nos effectifs et sur la continuité syndicale (Jacques RAFARIN) - Annexe 3

En 2011, nous étions 1716 adhérents retraités et probablement plus de 1 800 en 2012.

L'évolution du nombre des adhérents retraités est très positive alors que le nombre des actifs syndiqués progresse lentement depuis 2004.

Certains des participants à la Conférence s'inquiètent de cette situation si elle perdurait. Il ne faut pas que le pourcentage des retraités soit trop élevé par rapport aux actifs.

La carte de France des départements concernant les FNI payés et le niveau des cotisations nous montre une situation très disparate. Quelques départements sont très en retard voire à zéro FNI 2012. Il est certain que la continuité syndicale demande des mesures d'organisation tant au plan local que régional. Les situations sont diverses: dans certains cas, le chèque est en route, dans d'autres, on remarque des incompréhensions entre actifs et retraités concernant les problèmes de trésorerie.

En conclusion, Jean Yves JOLLY nous adresse un compliment mérité: depuis 2007, la moyenne des timbres s'approche de 12 par an.

Compte rendu de la commission sur «Les retraités dans la CGT Educ - Retraité(e), syndiqué(e) à part entière» (Jean Pierre BARBONI) - Annexe 4

Jean Pierre présente les amendements sur le texte publié dans le PEF spécial.

Peu de modifications fondamentales.

Le débat montre qu'il n'y a pas de solution miracle sur le fonctionnement des sections départementales et régionales de retraité(e)s (quand elles existent) mais globalement, tout va à peu près bien.

D'une façon générale, on remarque que, quand il existe une section départementale ou académique, la continuité syndicale se déroule correctement et les syndiqué(e)s sont en hausse.

Sur la gestion des sections organisées, ça se passe bien entre la SNR et l'UNSEN ; les budgets sont séparés mais les comptes sont intégrés. Quand la pratique dans les sections départementales et régionales est autre, il faut arriver à un bon fonctionnement en suivant l'article 4 du texte. Dans les régions et les départements, différentes situations apparaissent au niveau de la trésorerie.

Expression des retraité(e)s dans les SDEN et les Sections départementales et régionales

Les retraité(e)s participent dans les SDEN aux réunions préparatoires aux amendements des textes soumis à vote (CNU et Congrès).

Ils participent également aux réunions des structures départementales ou académiques de retraité(e)s, là où elles existent. Comme tous les syndiqués, ils débattront, amenderont, voteront dans ces structures.

Les SDEN disposent des voix des **syndiqués actifs**.

La SNR a les voix de **tous les retraité(e)s** de notre organisation (ex: **24 délégué(e)s délibératifs** au prochain Congrès extraordinaire soit 1654 mandats).

Notre Conférence Nationale des retraité(e)s a donné un premier avis sur les documents (CNU et Congrès).

Il est important que les retraité(e)s qui se seront exprimés dans les différentes structures, fassent remonter à la Section Nationale leur avis sur les textes soumis à débat: unsen.retraites@ferc.cgt.fr. Nos délégué(e)s pourront ainsi répartir les voix au plus près de la réalité des positions.

Vote du document amendé: **Contre 0**
 Abstention 3

Texte adopté à une très large majorité

Intervention de Catherine LEFEBVRE au nom de l'UFR

La camarade représente l'Union Fédérale des Retraités. Elle rappelle que l'UFR est composée de 60 % des retraités Educ'Action, les autres représentations syndicales, plus petites, appartiennent à différents Ministères.

Troisième séance - Mercredi 10 octobre après midi

Présidence :

Jean Jacques ROUX (ROUEN) – Martine COCQUERELLE (LILLE)

Rapport de trésorerie (Vincent LETEMPLE) - Annexes 5 et 5 bis

Vincent présente les finances de la SNR de 2009 à 2011 ainsi que l'état au 30 septembre 2012. Le solde actuel est de 27 700 € et la balance est positive.

Les frais de la Conférence pourront donc être assurés. Depuis 2008, nos ressources progressent régulièrement d'une manière assez importante, liant le nombre d'adhérents et le taux de cotisation.

Les dons que l'on constate en recette viennent des SDEN ou des URSEN; le don en dépense correspond à un don à une association de solidarité pour Haïti.

En 2013, on passera à notre dernière modification du taux de cotisation: de 0,9 % à 1 %, à moduler pour nos camarades ex-SGPEN qui ne sont pas, à ce jour, à 0,9 %.

Jean Yves nous rappelle les nouvelles comptabilités syndicales avec l'obligation de la publicité des comptes sur des sites du Journal Officiel. Pour nous, comptablement, toutes les données sont intégrées à la comptabilité de l'UNSEN.

Dans le projet de budget 2013, on constate que la ligne sur les réunions de la CE augmente: le nombre de délégués à la CE va augmenter.

L'évolution prévisionnelle des cotisations peut paraître assez faible. En effet, ce projet est basé sur la proposition de l'administrateur à notre SNR sur le taux de reversement à l'UNSEN. En effet, quand la cotisation arrive de Cogetise, la SNR reçoit actuellement **16,27 %** de la cotisation. En raison de l'évolution de nos cotisations et aussi à cause de ses difficultés financières, la CGT Educ propose de faire passer le taux de reversement de la SNR à **15 %**. Ces ressources supplémentaires permettront à la trésorerie de l'UNSEN, en grande difficulté, de passer un cap difficile.

Le débat montre que, si nous sommes d'accord pour faire des efforts financiers en faveur de l'UNSEN, **il faut que les SDEN y participent également**. La situation financière des SDEN et des sections de retraités est très différente d'un département à l'autre.

Quant aux difficultés financières de l'UNSEN, elles sont structurelles: tant qu'on gardera le double niveau fédératif (FERC et UGFF) et qu'on ne modifiera pas les structures, il manquera toujours de l'argent pour fonctionner. Une proposition sera faite au prochain Conseil Fédéral de la FERC pour ajuster les taux de reversement vers la FERC et l'UNSEN. Cependant, on ne peut pas rentrer dans le débat des structures par l'aspect financier. Le vote d'aujourd'hui est un vote sur la trésorerie, le débat sur les structures aura lieu ensuite.

Vote sur la proposition: 16,27 à 15 %

CONTRE 2
ABSTENTION 13

Proposition adoptée à une **très large majorité**.

Un grand merci, également, à la Savoie qui a fait un don de 2 000 € à la SNR.

Rapport de la Commission Financière de Contrôle (Mireille GUEZENEC)

La Commission comprend 3 membres et examine déjà les comptes chaque année.

Les curieux auront peut-être remarqué quelques écarts entre le document qui fait état des versements COGETISE de 2009 à 2011, document qui figure dans le dossier de la Conférence et ceux qui vous ont été remis lors des différentes Commissions Exécutives.

Pourquoi ces différences? Jusqu'à maintenant, les versements des cotisations effectués en décembre apparaissent sur les comptes de l'année suivante. Dorénavant, les versements de décembre à COGETISE, qui arrivent en janvier, seront bien comptabilisés l'année précédente. Il y a donc une petite modification, conformément aux souhaits de notre administrateur.

Enfin, la Commission invite instamment les trésoriers à faire preuve d'esprit de responsabilité en réglant rapidement le solde des cotisations 2012.

Cette mise au point faite, la Commission Financière de Contrôle propose de donner quitus au trésorier de la SNR pour l'excellent travail accompli. Merci Vincent!

<u>VOTE</u>	CONTRE	0
	ABSTENTION	1

Le Quitus à notre trésorier est donc donné à quasi unanimité.

DOCUMENTS SOUMIS AU VOTE DU CONGRES EXTRAORDINAIRE DE JANVIER 2013

Évolution des structures confédérales (Pierre GOIRAND) - Voir document préparatoire au congrès

La question est posée sur la place des enseignants dans l'UGICT ; le congrès extraordinaire de la CGT Educ tranchera sur ce sujet en janvier 2013. Deux propositions (A et B) ont été retenues dont les conclusions sont différentes.

Le débat est récurrent : un récent sondage montre que les profs se considèrent comme des cadres et des professions intermédiaires ; aujourd'hui, avec l'arrivée des camarades de l'ex SGPEN, la CGT Educ syndique des personnels des catégories A à C.

Le débat montre que l'image du cadre, aujourd'hui, est différente de celle hiérarchique et vieillotte du 19^e siècle ; une majorité des interventions montre une préférence nette pour le texte B : les camarades souhaitent rester dans l'UGICT et sont conscients de l'intérêt de participer à ses travaux. Certains pensent qu'elle doit changer, s'ouvrir plus largement ; le taux de reversement doit aussi être revu.

<u>Vote indicatif</u>	TEXTE A	6
	TEXTE B	54
	Abstention	13

Évolution des structures fédérales et de l'UGFF (Patrick DESIRE) - Voir document préparatoire au congrès

Patrick Désiré, secrétaire général de l'UNSEN nous rappelle que le débat sur les structures est toujours très compliqué. Déjà en 2009, la décision de la disparition de l'UGFF dans la forme actuelle a été actée. Depuis, réflexions et débats ont été menés dans les différentes structures. Le congrès extraordinaire de l'UNSEN en janvier 2013 fera de nouvelles propositions.

Actuellement deux pistes sont suivies:

- la transformation de l'UGFF en une coordination de fédérations autour des missions « éducation/recherche »
- la transformation en une fédération autour des missions publiques de l'état.

Le débat a montré que deux autres voies pourraient être suivies : soit la dissolution de l'UNSEN et l'adhésion directe des SDEN à la fédération, soit une piste en direction de « l'état-territoire ».

Notre réflexion doit prendre en compte la décentralisation et la régionalisation. En effet, la décentralisation en marche confie toute la formation initiale et continue à la région et la notion de territoire prend de plus en plus d'importance.

Quant aux deux textes à choisir, le premier est une description de la situation présente, le deuxième présente des propositions.

<u>Vote indicatif</u>	TEXTE A	0
	TEXTE B	43
	Abstention	25

Texte «Une CGT Educ'Action qui réunit le public et le privé» (Patrick DESIRE)- Voir document préparatoire au congrès

Ce texte a été rédigé suite à la demande du syndicat CGT des enseignants du privé (SNPEI) de rejoindre la CGT Educ'Action et de ne former qu'un seul syndicat. Il s'agit donc d'élargir le champ de syndicalisation.

La démarche est différente de celle du SGPEN: il s'agit ici d'une démarche politique; ils demandent à être dans les mêmes structures que nous au sein de la CGT.

Cette démarche plonge certains camarades dans l'inquiétude: en effet, public et privé sont souvent en concurrence sur le terrain pour les moyens, les revendications de postes, l'ouverture des sections en Lycée professionnels. Si la CGT Educ représente les personnels des deux écoles, faudra-t-il renoncer à notre revendication d'une école publique laïque à savoir fonds publics pour écoles publiques et fonds privés aux écoles privées? Cette intégration ne risque t-elle pas d'être contre productive pour les camarades du public comme du privé?

Vote	:	POUR	52
		CONTRE	5
		Abstention	13

Rapport de la commission des mandats (Geneviève DECAUDIN) - Annexes 6 et 6 bis

20 h : Soirée fraternelle

Quatrième séance - Jeudi 11 octobre matin

Présidence:

Jacques CANDAS (AIX-MARSEILLE) – Sonia HUET (CRETEIL)

Rapport de la commission «Repères Retraite-Retraité(e)s» (Roland PACOUTET) - Annexe 7

Les actifs proposent de faire un « premier bloc » de 1 à 33, et de faire passer les points 13 et 14 après 33. Gérard Corneloup informe que certains camarades actifs aimeraient que les repères soient séparés: retraites d'un côté, retraités à part.

Débat

Le rapport fait l'objet de nombreuses remarques et questions :

Des amendements n'ont pas été pris en compte,

Discussion sur les points ambigus du texte : retour de l'âge d'ouverture à pension à 60 ans, validation des années d'études et années de cotisation. A préciser : la validation des années d'études sera-t-elle prise en compte uniquement pour l'ouverture du droit à pension ou également pour les années de cotisation.

- La décote : double peine. Non seulement les retraité(e)s ne touchent pas une pension complète mais en plus, ils (elles) sont taxé(e)s.
- Les impôts : ils augmentent l'an prochain du fait du blocage des tranches et, en plus, de 0,30 % de contribution pour les retraité(e)s.
- Le reclassement des retraités ex-PLP1 : ils ont perdu beaucoup du fait du mode de reclassement alors qu'ils ont eu les mêmes élèves et enseigné dans les mêmes établissements.

Gérard Corneloup: Il faut confirmer notre demande de repère unique.

Roland : il y a une ambiguïté: le vote du rapport de la commission des amendements est un vote indicatif. Il faut uniquement se prononcer sur le point du rapport unique car les amendements seront vus au CNU.

Les camarades se prononcent pour que les repères retraites/retraités restent groupés et forment un seul repère.

VOTE

1 ABSTENTION

La proposition est adoptée

Droits des militants (Michel TAVET)

Michel fait une courte intervention sur le problème de discrimination en terme d'avancement pour les enseignants militant(e)s de notre organisation et qui ont été pénalisé(e)s dans leur fin de carrière. Des recours sont en cours. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes dans ce cas.

Statuts de la Confédération :

En ce qui concerne le 50^e Congrès Confédéral de mars prochain, Maryvonne GOUTELLE propose que l'on confirme notre demande d'une modification des statuts de la CGT pour qu'une voix "retraité(e)" soit égale à une voix "actif ou active" et rappelle l'engagement de Bernard Thibault au 49^e Congrès. La motion en ce sens est **adoptée à l'unanimité.**

Déclaration finale de la Conférence :

Le texte est projeté pour affinage. Après quelques petites modifications, il est **voté à l'unanimité**.

Rapport de la commission des candidatures (Gérard CORNELOUP)

Gérard Corneloup rappelle que le renforcement de notre Commission, du fait de l'augmentation du nombre de syndiqués depuis 2009 (+ 30 %) avait été décidé lors de la CE du 23 mai 2012,. Le nombre de 45 avait été évoqué, en comptant les membres de la CFC.

La nouvelle CE comprendra 41 membres dont 30 % de femmes, 3 membres à la CFC (toujours un nombre impair) et une petite marge de manœuvre pour coopter éventuellement en cours de mandat de nouveaux retraités. Notre CE comptera 15 nouveaux camarades.

Les camarades qui n'ont pas renouvelé leur candidature, sont chaleureusement remerciés. Ils sont appelé(e)s à la tribune pour que toute la Conférence leur rende un vibrant hommage.

Nous n'oublions pas : Maryvonne GOUTELLE, Yvonne LECLAINCHE, Colette TIREL DUPONT, Jean Claude DELASALLE, Daniel FAURE, Daniel FONTAINE, Daniel HERVIEUX, Bernard LEGRAND.

L'académie de CAEN adresse un message particulier à Jean LOUISE pour son long passé de militant tant au sein de la CGT qu'au sein de notre propre organisation d'enseignants.

Élection de la nouvelle CE à l'unanimité. - Annexe 8

Réunion de la nouvelle CE qui propose le bureau et le secrétaire général: Gérard Corneloup. Unanimité.

Gérard Corneloup remercie les participants à la Conférence et les copains-copines de l'académie de Dijon qui ont fait un travail remarquable sur tous les plans, pour que cette Conférence se déroule dans les meilleures conditions: accueil, modalités pratiques, dégustations, visites touristiques, transport.

Bon retour à tous.

La Conférence se termine à midi et Jean Pierre BARBONI accompagne l'Internationale avec son harmonica.

NB. Concernant le repère "Retraite-Retraités" débattu au CNU des 17, 18 et 19 octobre à Sète, nous avons été battus et il y a donc 2 repères distincts même s'ils ont été adoptés à une grande majorité par le CNU (Voir annexe 7). Nous en reparlerons.